



Québec, le 18 juillet 2017

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès aux documents, reçue en date du 29 juin 2017, exprimée comme suit :

« Obtenir copie de tout document que détient votre organisme/ministère et me permettant de voir le nombre de cyberattaques/attaques informatiques/intrusions des systèmes informatiques visant vos installations/infrastructures informatiques qui ont été détectées par année depuis 2014 à ce jour, le 29 juin 2017, aussi obtenir tout rapport d'incident, analyses et documents liés à ces cyberattaques jusqu'à ce jour, le 29 juin 2017. »

En réponse à votre demande, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le document faisant état de la situation.

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée

Chantal Périé pour
Alain Olivier
Responsable de l'accès aux documents

AO/cp

PJ